

PROCES-VERBAL

CONSEIL DE L'ISM-IAE

Mardi 10 juin 2025 - 17h30 - Distanciel

Membres présents ou représentés :

Rangs A :

- Christophe ASSENS, Professeur - *Représenté par Aline Lemeur*
- Annie BARTOLI, Professeur
- Philippe HERMEL, Professeur - *Représenté par Annie Bartoli*
- Bérangère SZOSTAK, Professeur

Rangs B :

- Mourad ATTARCA, Maître de conférences
- Aline LEMEUR, Maître de conférences - HDR
- Delphine PHILIP DE SAINT-JULIEN - Maître de conférences - HDR
- Jihane SEBAI, Maître de conférences - HDR

Collège BIATSS :

- Bienvenue KOUSSIMBISSA, Gestionnaire de scolarité
- Sylvie YUNG, Assistante du laboratoire LAREQUOI

Personnalités extérieures :

- Florence BACO-AMBRASS, Directrice Générale Adjointe - Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France
- Christine CRUSSÉ, Directrice de la satisfaction client et des grands projets - Groupe La Poste
- Nicolas DAINVILLE, Maire de La Verrière, Vice-Président délégué à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'apprentissage - *Représenté par Yves Fouchet*
- Yves FOUCHET, Expert-comptable honoraire ; Président du Conseil de l'ISM-IAE
- Didier GROZ, Consultant international - Ancien dirigeant Xerox Europe
- Sophie VISSAC, DG associée Uvasc Lab - Elue membre du bureau de la CCI Paris-Yvelines

Membres absents excusés :

Collège étudiants :

- Lucas-Rayan MOREEL, Master 2 MSC en alternance
- Enguerrand PHILIP BOISSEROL DE ST JULIEN, Master 2 MSC en alternance

Personnalités extérieures :

- Nhut-Hanh CUCCIA, Consultante Senior Manager Finance Risque Conformité - Investance Partners - Paris
- Othman NASROU, Conseiller régional, membre de la commission permanente du Conseil régional

Invités permanents :

- Pierre CHALAYE, Chargé de gestion et d'aide au pilotage Formation de l'ISM-IAE
- Hervé CHOMIENNE, Directeur adjoint à la formation de l'ISM-IAE
- Clémentine COISY, Attachée de direction de l'ISM-IAE
- Younès EL MANZANI, Directeur adjoint à l'amélioration continue et à la RSE de l'ISM-IAE
- Stela RAYTCHEVA, Directrice adjointe à la Coopération, aux Relations Internationales et Relations BDE et Alumnis de l'ISM-IAE (*Excusée*)
- Gilles ROUET, Directeur de l'ISM-IAE

Ordre du jour

1. Élection du Président du Conseil d'Institut
2. Procès-verbal du Conseil de l'ISM-IAE du 28 avril 2025 (Approbation)
3. Maquettes des formations dans le cadre de l'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay (Approbation)
4. Soutenabilité financière et pédagogique des projets d'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay
5. Convention de partenariat relative à la mise en place et à l'organisation du programme "Ambition" avec l'association Mozaïk (Approbation)
6. Mémoire d'entente avec l'Université Fédérale d'Uberlândia (Uberlândia, Brésil) (Approbation)
7. Accord de coopération avec PACE University (New-York, USA) (Approbation)
8. Accord-cadre de coopération avec l'Université d'Alexandrie (Alexandrie, Egypte)
9. Questions diverses

Gilles Rouet explique que le mandat du Président du Conseil étant arrivé à échéance, c'est Monsieur Didier Groz, en sa qualité de doyen d'âge du Conseil et conformément aux statuts de l'ISM-IAE, qui assure la présidence du début du Conseil jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Il souhaite la bienvenue à Madame Baco-Ambrass, qui rejoint le Conseil d'Institut en qualité de personnalité extérieure. Cette dernière remercie les membres du Conseil pour leur accueil et exprime sa volonté de contribuer activement aux travaux.

Didier Groz remercie Gilles Rouet pour ces informations et ouvre la séance à 17h30. 16 membres sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

1. Élection du Président du Conseil d'Institut

Didier Groz indique que le Conseil de l'ISM-IAE a reçu une seule candidature, celle de Monsieur Yves Fouchet. Il lui donne la parole afin qu'il puisse présenter sa candidature.

En appui de sa lettre de motivation et de son curriculum vitae transmis aux membres du Conseil, Yves Fouchet revient sur son parcours au sein de l'ISM-IAE. Professeur associé de 2013 à 2018, il a ensuite rejoint le Conseil en tant que personnalité extérieure représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Paris Île-de-France. Il a été élu à la Présidence du Conseil en 2019, au moment de l'évolution de l'ISM vers un statut d'IAE, pour un premier mandat de trois ans. Il exerce actuellement son deuxième mandat en tant que Président du Conseil. Il exprime l'intérêt et l'engagement avec lesquels il a exercé cette fonction, et se dit pleinement disposé à poursuivre cette mission, tant auprès du Conseil que des équipes de l'Institut et du réseau des IAE. Il précise toutefois qu'il n'envisage pas de reconduire sa mission au-delà de la fin de son mandat actuel d'administrateur, prévue fin 2026, en raison de contraintes personnelles à cet horizon. En conclusion, il réaffirme sa motivation à poursuivre cet engagement, tout en remerciant les membres du Conseil pour la confiance qui lui a été accordée jusqu'à présent.

Monsieur Didier Groz invite les membres votants du Conseil à transmettre leur suffrage au tiers de confiance désigné pour cette élection, à savoir Younès El Manzani.

Younès El Manzani annonce que sur 16 votants, 15 ont voté favorablement pour la candidature d'Yves Fouchet et 1 a voté blanc.

Yves Fouchet est élu Président du Conseil d'Institut avec 15 voix favorables des membres présents ou représentés, moins 1 voix qui a voté blanc (16 votants)

Yves Fouchet remercie les membres du Conseil pour la confiance qui lui est renouvelée.
Monsieur Didier Groz lui adresse, au nom du Conseil, ses félicitations pour cette élection.

Didier Groz rend la parole à Yves Fouchet, désormais Président du Conseil, afin qu'il poursuive la conduite de la séance.

2. Procès-verbal du conseil de l'ISM-IAE du 28 avril 2025

Aucune remarque ou question n'étant formulée, Yves Fouchet invite les Conseillers à se prononcer sur le procès-verbal du 28 avril 2025.

Le procès-verbal du conseil de l'ISM-IAE du 28 avril 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 votants)

3. Maquettes des formations dans le cadre de l'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay

Yves Fouchet, cède la parole à Gilles Rouet pour la présentation de ce point.

Gilles Rouet indique que l'ensemble des conseillers dispose des documents nécessaires. Il s'agit des maquettes des formations dans le cadre de l'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay (UPSaclay). Ces maquettes concernent exclusivement des formations de niveau master. Dans une logique d'amélioration continue, des ajustements annuels sont régulièrement apportés aux maquettes depuis 2014. Ainsi, à la fin de chaque contrat quinquennal, les maquettes présentent des évolutions progressives par rapport à leur version initiale. Cela explique qu'entre deux campagnes d'accréditation, les modifications structurelles restent limitées.

Il souligne que la soutenabilité financière déclarée repose sur plusieurs paramètres : le nombre de groupes, le volume d'étudiants, les mutualisations, les dédoublements (notamment en langues et en informatique), ainsi que le suivi des mémoires. Gilles Rouet rappelle qu'une estimation approximative des volumes horaires avait été présentée lors du précédent Conseil, avant le bouclage des maquettes. Désormais finalisées, ces maquettes ont permis une actualisation des calculs : le volume horaire total s'établit à 19 336 heures HTD. Cette nouvelle estimation confirme la stabilité de l'épure initialement proposée, ce qui constitue un résultat satisfaisant. Cette stabilité est d'ailleurs caractéristique de l'ISM-IAE depuis une dizaine d'années. L'institut fait partie des composantes qui procèdent régulièrement à une réévaluation de leur offre de formation, pouvant aller jusqu'à envisager la fermeture de certaines formations lorsque cela s'avère pertinent.

Dans cette logique, l'analyse menée cette année a conduit à la décision de fermeture de l'année suspendue du M2 « Administration des entreprises » (MAE), jugée désormais inadaptée aux attentes actuelles. Par ailleurs, le master international « Master of international business » (MIB), jusqu'à présent organisé une année sur deux et source de difficultés administratives tout au long du contrat en cours, a également été supprimé dans le cadre du prochain contrat. Ces deux fermetures ont permis la création d'un nouveau parcours : « Management international - Business et stratégie » (MIBS).

Il explique qu'en dehors de cette reconfiguration, les autres maquettes présentent une certaine stabilité, avec uniquement des ajustements ponctuels, notamment dans les intitulés. Il rappelle que les modalités d'évaluation demeurent fondées sur le contrôle continu intégral, mais qu'il est toutefois important de souligner une évolution structurelle imposée par l'UPSaclay : l'intégration systématique des compétences issues des fiches RNCP dans l'architecture des maquettes. Cette exigence se traduit par une organisation des formations en blocs de compétences (généralement cinq à six blocs par année), chacun constitué de quatre unités d'enseignement maximum, pouvant se compenser entre elles dans la limite de la note de 7. Chaque bloc est désormais associé à une macro-compétence en lien direct avec la fiche RNCP de la formation concernée. Il signale aussi l'introduction d'une nouveauté qu'il conviendra d'organiser de façon attractive : chaque cycle d'études devra désormais intégrer au moins une UE libre représentant 3 ECTS. Ces UE devront bien intégrer la structure pédagogique de la maquette.

Gilles Rouet précise que ce travail de finalisation des maquettes a été mené sur une période de trois à quatre semaines et s'est achevé la semaine dernière. Ce travail a mobilisé l'ensemble de l'équipe enseignante de l'ISM-IAE. À l'issue de cette phase collective, un groupe de travail composé d'Hervé Chomienne, Pierre Chalaye et lui-même a été chargé de dégager une cohérence d'ensemble, afin de garantir la compatibilité des différentes maquettes au sein de l'architecture globale.

Concernant le cadrage horaire, celui applicable à l'apprentissage a été conservé sans modification. Certains parcours présentent toutefois un volume horaire légèrement inférieur, en raison d'un calibrage ajusté à la baisse, sans impact sur la qualité des formations. S'agissant du cadrage des formations classiques, le système de mutualisation entre groupes a été maintenu. Enfin, il est indiqué que le nouveau master MIBS sera proposé en formation classique la première année. Une ouverture à l'apprentissage à partir de la deuxième année est envisagée, en réponse à une demande croissante d'un public anglophone.

Gilles Rouet rappelle que la démarche d'accréditation a débuté par une phase d'autoévaluation, suivie des résultats de l'HCERES. Tous les masters de l'ISM-IAE ont reçu un avis favorable, avec ou sans recommandations, ce qui a permis d'éviter la constitution de nouveaux dossiers d'évaluation. L'étape actuelle consiste à faire valider les maquettes en Conseil avant leur transmission aux Graduates Schools de l'UPSaclay, lesquelles sont chargées de vérifier la cohérence pédagogique ainsi que la soutenabilité des projets. L'ensemble des éléments, accompagné d'un document complémentaire, à savoir le tableau des marqueurs, non diffusé pour la présente séance du conseil, devra être transmis au plus tard le 26 juin 2025 à l'UPSaclay également.

À titre d'information, Gilles Rouet précise que, dans le cadre de la campagne d'accréditation portée par l'UVSQ, seules deux mentions relevant de l'ISM-IAE sont concernées : la mention Management Public et la licence Économie-Gestion. Cette dernière comprend un parcours unique, proposé en formation classique ou en alternance. Les effectifs très faibles observés sur le parcours en formation classique justifient pleinement un travail de refonte de la maquette, mené en lien avec les économistes.

Concernant le master mention « Management Public », deux parcours sont impliqués : le parcours « Management des organisations scolaires » (M@DOS) et un nouveau parcours en cours d'élaboration en collaboration avec l'École de santé, dans le cadre de la formation continue. Mais il rappelle que ce processus démarrera en septembre 2025.

Hervé Chomienne conclut en indiquant que l'offre de formation proposée est riche, sans pour autant être exhaustive. Deux raisons principales expliquent cette orientation : d'une part, l'offre doit impérativement refléter les axes de recherche portés par le laboratoire Larequoi, avec lequel elle doit s'articuler étroitement ; d'autre part, la taille restreinte des équipes pédagogique et administrative impose une vigilance en matière de soutenabilité et de faisabilité. Il termine en précisant que l'évolution opérée dans le cadre de la nouvelle accréditation, de manière structurelle, ainsi que les ajustements progressifs apportés aux contenus pédagogiques au fil des années, sont étroitement liés aux travaux des conseils de perfectionnement, aux relations entretenues avec les alumni, ainsi qu'aux échanges menés au sein du Conseil d'institut et avec les représentants du monde socio-économique. Ces interactions permettent de garantir que les formations proposées répondent à la fois aux exigences de rigueur académique et aux attendus du milieu professionnel.

Yves Fouchet adresse ses félicitations aux personnes directement impliquées dans les travaux liés à l'accréditation. Il souligne que les résultats obtenus relèvent d'un investissement conséquent et d'un travail soutenu.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, Yves Fouchet invite les Conseillers à se prononcer sur les maquettes des formations dans le cadre de l'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay.

Les maquettes des formations dans le cadre de l'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 votants)

4. Soutenabilité financière et pédagogique des projets d'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay

Il est proposé de soumettre à la validation du Conseil la soutenabilité financière et pédagogique des projets d'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay. S'agissant d'un ajout à l'ordre du jour initial, les membres du Conseil sont sollicités pour exprimer leur accord sur l'examen de ce point. Le document récapitulatif correspondant a été mis à leur disposition en amont de la séance.

Aucun avis défavorable n'étant exprimé, Yves Fouchet invite les membres du Conseil à se prononcer sur ce point.

La soutenabilité financière et pédagogique des projets d'accréditation 2026-2031 de l'Université Paris-Saclay est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 votants)

5. Convention de partenariat relative à la mise en place et à l'organisation du programme "Ambition" avec l'association Mozaïk

Yves Fouchet, cède la parole à Hervé Chomienne pour la présentation de ce point.

Hervé Chomienne présente l'Association Mozaïk, active depuis quinze ans dans le domaine des ressources humaines, dont l'action vise à lutter contre les inégalités et les discriminations à l'embauche. Cette structure a remporté, il y a environ un an et demi, un appel à projets portant sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants universitaires. Un accompagnement renforcé est proposé aux étudiants issus, au sens large, de quartiers reconnus comme prioritaires par les politiques publiques de la ville.

Deux niveaux d'intervention sont proposés. Le premier consiste en une demi-journée d'atelier, assurée à titre gracieux par Mozaïk RH, sur les thématiques liées à l'insertion professionnelle post-B.U.T. À l'ISM-IAE, cette intervention a été ciblée sur les étudiants de Master 2. Les équipes pédagogiques concernées ont été informées, et la majorité a donné un avis favorable à la mise en place de cette intervention dès le début de l'année universitaire 2025.

Le second niveau prévoit, pour les étudiants répondant aux critères du dispositif, un accompagnement individualisé, effectué à distance, par des coaches professionnels. En complément, l'ensemble des étudiants pourra bénéficier d'un accès à des ressources numériques (conférences, modules e-learning, conseils sur la recherche d'emploi et les codes professionnels, etc.).

Il indique que la proposition de la cheffe de projet intervient de manière opportune. Le dispositif est déjà mis en œuvre dans plusieurs établissements (Universités de Créteil et Cergy) et des échanges sont en cours avec d'autres sites universitaires comme Évry. Dans un contexte de marché du travail tendu, ce type d'initiative permet de renforcer le soutien à l'insertion des étudiants de master, en apportant une réponse difficile à organiser au niveau de l'ISM-IAE à l'échelle des formations.

Il précise enfin que Mozaïk RH est un acteur reconnu, que le dispositif proposé s'inscrit dans une logique d'intérêt général, conforme aux valeurs portées par l'ISM-IAE. Aucun échange financier n'est prévu dans le cadre de ce partenariat.

Yves Fouchet demande l'échéance de mise en œuvre de ce partenariat.

Hervé Chomienne indique que la mise en place est envisagée dès la rentrée universitaire 2025. Il précise que des premiers échanges opérationnels ont déjà eu lieu avec la cheffe de projet, laquelle a pris contact deux semaines auparavant afin d'anticiper la programmation des interventions des consultants et coaches de l'association. Il est également souligné que la collaboration peut débuter dans les faits, en parallèle du processus de conventionnement, dont la finalisation peut nécessiter un certain délai.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, Yves Fouchet invite les Conseillers à se prononcer sur la convention de partenariat relative à la mise en place et à l'organisation du programme "Ambition" avec l'association Mozaïk.

La poursuite du projet de convention de partenariat relative à la mise en place et à l'organisation du programme "Ambition" avec l'association Mozaïk et sa présentation devant les instances de l'Université sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 votants)

6. Mémoire d'entente avec l'Université Fédérale d'Uberlândia (Uberlândia, Brésil)

Stela Raytcheva, Directrice adjointe à la Coopération et aux Relations Internationales, étant mobilisée sur un autre événement, Yves Fouchet, cède la parole à Hervé Chomienne pour la présentation des points en lien avec les relations internationales.

Hervé Chomienne indique que le mémoire d'entente émane d'un contact établi par notre collègue Zorana Jerinic Ivic, à l'origine d'échanges avec cette université fédérale, suscitant un intérêt pour la formalisation d'un partenariat. Par ailleurs, des initiatives sont également engagées à l'échelle de l'Université Paris-Saclay pour développer des coopérations avec d'autres établissements brésiliens. Ce protocole vise à encadrer des collaborations potentielles en matière de recherche, d'échanges d'étudiants, ou d'autres dispositifs pertinents, susceptibles de donner lieu à la signature de conventions spécifiques.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, Yves Fouchet invite les Conseillers à se prononcer sur le mémoire d'entente avec l'Université Fédérale d'Uberlândia (Uberlândia, Brésil).

La poursuite du projet de mémoire d'entente avec l'Université Fédérale d'Uberlândia (Uberlândia, Brésil) et sa présentation devant les instances de l'Université sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 votants)

7. Accord de coopération avec PACE University (New-York, USA)

Hervé Chomienne précise que ce projet d'accord trouve son origine dans une mission aux États-Unis, à laquelle ont participé Gilles Rouet, Thierry Come, Stela Raytcheva et lui-même. À cette occasion, plusieurs contacts ont été établis avec des universités new-yorkaises, notamment avec la Pace University, qui s'est montrée réceptive. Une rencontre a eu lieu au sein de la Business School de cet établissement. Les échanges ont mis en évidence un intérêt mutuel. Pace University manifeste une ouverture pour des partenariats portant sur l'organisation de programmes type summer schools, des dispositifs pédagogiques communs, ou encore des collaborations en recherche sur des thématiques partagées. L'accord proposé revêt un caractère général, les discussions relatives aux actions concrètes devant intervenir ultérieurement, une fois l'accord signé.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, Yves Fouchet invite les Conseillers à se prononcer sur l'accord de coopération avec PACE University (New-York, USA).

La poursuite du projet d'accord de coopération avec PACE University (New-York, USA) et sa présentation devant les instances de l'Université sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 votants)

8. Accord-cadre de coopération avec l'Université d'Alexandrie (Alexandrie, Egypte)

Il est proposé de soumettre à la validation du Conseil l'accord-cadre de coopération avec l'Université d'Alexandrie. S'agissant d'un ajout à l'ordre du jour initial, les membres du Conseil sont sollicités pour exprimer leur accord sur l'examen de ce point. Le projet correspondant a été mis à leur disposition en amont de la séance.

Aucun avis défavorable n'étant exprimé, Yves Fouchet invite Hervé Chomienne à poursuivre la présentation de ce point.

Hervé Chomienne indique que ce projet de coopération a été initié par l'intermédiaire de Karim Saïd, collègue actuellement détaché au ministère des Affaires étrangères au Caire, en charge des relations franco-égyptiennes, et interlocuteur direct dans ce cadre.

Gilles Rouet précise que le Président de l'UVSQ a récemment participé à une délégation officielle conduite par le Président de la République, organisée par les services de l'Ambassade de France en Égypte, dans le but de renforcer les coopérations académiques et scientifiques. Ce projet s'inscrit dans cette dynamique. La présence prolongée de Karim Saïd au Caire rend pertinent l'établissement d'un cadre formel afin de poser les bases d'éventuelles collaborations futures. Une forte demande de coopération a été exprimée par les autorités égyptiennes, et Karim Saïd serait en capacité de soutenir certaines initiatives en lien avec les domaines portés par l'ISM-IAE.

Hervé Chomienne précise qu'un retour sera effectué devant le Conseil en cas de mise en œuvre d'actions concrètes entrant dans le périmètre de cet accord-cadre.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, Yves Fouchet invite les Conseillers à se prononcer sur l'accord-cadre de coopération avec l'Université d'Alexandrie (Alexandrie, Egypte).

La poursuite du projet d'accord-cadre de coopération avec l'Université d'Alexandrie (Alexandrie, Egypte) et sa présentation devant les instances de l'Université sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés (16 votants)

Annie Bartoli souligne l'intérêt de favoriser la synergie entre formation et recherche dans le cadre de ce type de partenariat. Elle recommande qu'une fois les perspectives mieux définies, une présentation soit également faite non seulement au Conseil de l'ISM-IAE mais aussi au Comité du laboratoire, afin d'assurer une coordination fluide entre les différentes instances concernées.

Yves Fouchet souligne la qualité et le potentiel de ces projets de coopération. Il indique qu'un retour sur des actions concrètes sera attendu avec attention.

9. Questions diverses

Dialogue de gestion 2026

Gilles Rouet indique que la première étape du dialogue de gestion se tiendra le 12 juin après-midi aux services centraux. La Présidence a sollicité les composantes non pas pour une communication descendante, mais afin de permettre une présentation des perspectives de développement dans une logique de projet. Cet exercice s'appuiera notamment sur le document cadre de politique générale de l'ISM-IAE actualisé en 2024, ainsi que sur les actions correctives et d'amélioration continue actualisées tous les deux ans. Les échanges permettront d'aborder des thématiques majeures telles que les relations entre le niveau central et les composantes, la question de la confiance mutuelle, les problématiques relatives aux personnels contractuels (processus de gestion et de revalorisation), l'avenir des campus, ainsi que les enjeux spécifiques à l'ISM-IAE, en particulier au sujet de la baisse des financements liés à l'apprentissage, qui impacte les ressources propres. Le maintien de ces ressources suppose de disposer de marges de manœuvre et de moyens humains, notamment en ingénierie de formation. La conduite de projets nécessite en ce sens un accompagnement renforcé des services centraux.

Hervé Chomienne précise que la démarche portée par Bérangère Szostak, Vice-Présidente Recherche, Innovation et Créativité, ainsi que par l'équipe présidentielle, repose sur une approche fondée prioritairement sur les projets et les dynamiques portés par les composantes, plutôt que sur une logique uniquement centrée sur les contraintes ou les moyens disponibles.

IAE d'Évry

Gilles Rouet indique que la création de l'IAE d'Évry a été présentée devant le CNESER, instance à voix consultative, qui s'est prononcé très largement en faveur du projet. L'arrêté correspondant est en cours de publication, avec une parution attendue d'ici fin juin ou juillet 2025. Il s'agit d'une étape significative. Le dossier sera présenté devant IAE-France le 2 juillet 2025.

Aucune autre question ou information diverse n'étant soumise, et l'ordre du jour étant épuisé, Yves

Fouchet clôt la séance et remercie vivement les membres du Conseil de leur participation. La séance est levée à 18h40.